

**Philippe PITTIER**

Directeur Technique Fédéral  
0497/488.117  
phil090906cath@skynet.be



## INFO ENSEIGNEMENT N° 73 DU 19/03/2020 – COVID-19 - Calendrier

Mesdames et Messieurs les Moniteurs LIFRAS,  
Mesdames et Messieurs les Présidents de club,

Depuis quelques jours, la Belgique est confrontée à la pandémie de Covid-19. Le 17/03/2020, le Gouvernement a pris des mesures importantes pour assurer notre sécurité en limitant nos déplacements et nos contacts en vue de ralentir au maximum la propagation du virus.

Il est de notre devoir civique de respecter scrupuleusement ces mesures. Nous devons maintenir la distanciation sociale au maximum aussi longtemps que la situation l'impose.

La durée de ces mesures est aujourd'hui impossible à évaluer. Nous ne pouvons donc établir valablement un nouveau calendrier de l'enseignement 2020.

Le Pôle Formation/Évaluation envisage le planning suivant à partir de la levée des mesures de confinement :

- Examen théorique AM : L'examen sera idéalement organisé dans les 15 jours qui suivent la fin du confinement.
- Pédagogies AM : Pour les CAM qui n'ont pas finalisé les 3 pédagogies, un délai de 2 mois est fixé pour les terminer à partir de la fin du confinement.
- Cours obligatoires AM/MC : le cours du 29/03/2020 est reporté à une date alternative dans les plus brefs délais après la fin du confinement.
- Pédagogies CMC : La carte de préparation doit être renvoyée la semaine qui suit le cours obligatoire. Les jurys seront communiqués la semaine suivante, les pédagogies seront à terminer dans les 3 mois après la date d'envoi des jurys.
- Examen théorique CMF et palmage CMF/CMN : l'examen théorique et le palmage prévus le 25/04 sont reportés. La nouvelle date sera communiquée dès la fin du confinement.

Il appartient à l'ensemble des candidats de se maintenir prêt. Le calendrier initial avait prévu une date pour chacune des épreuves. Nous considérons donc que chaque candidat devait être prêt pour celle-ci. Nous leurs demandons simplement de maintenir le niveau en attendant la fin du confinement.

Nous sommes conscients que cette situation est difficile mais la situation exceptionnelle nous impose de prendre des mesures correspondantes.

La Commission de l'Enseignement fera le maximum pour qu'aucun des candidats ne soit lésés.

En ce qui concerne les préparations des brevets de plongeurs, les candidats qui étaient en ordre pour passer leur examen au 13/03, date de la mise en place des premières mesures, conservent leurs droits. La durée du confinement sera ajoutée aux trois ans de validité des exercices et/ou des examens déjà présentés.

Pour la Commission de l'Enseignement,

**Annick HAVEAUX**  
déléguée du pôle formation/évaluation

**Philippe PITTIER**  
Directeur Technique Fédéral

**Secrétariat :**

Rue Jules Broeren 38 – 1070 Bruxelles  
02/521.70.21 – lifras@lifras.be - www.lifras.be